



LETTRE D'INFORMATION N° 5

Mairie de Norroy le Veneur 22 Grand'Rue 57140 NORROY LE VENEUR

Tél : 03 87 51 34 30 - Fax : 03 87 51 21 87

mail : mairie.norroy.le.veneur@wibox.fr - site internet : www.norroyleveneur.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi : 8 h 30 -11 h 00 / mardi et jeudi : 16 h 00 - 19 h00

INFORMATIONS MUNICIPALES

Les travaux de la rue de Fèves continuent...avec leurs désagréments... Fin juin, nous avons créé un arrêt de bus provisoire en face la caserne des pompiers (école), le bus contournant NORROY LE VENEUR par la D112B et redescendant par la rue du Fort. Il restera en service jusqu'à la fin des travaux.

La commune n'a pas préempté sur la vente d'une maison d'habitation au 51 Grand'Rue.

Nous venons de commencer les démarches administratives pour la rénovation de la salle Albert Bourson, travaux prévus septembre 2017.

La collecte des encombrants : prochaine date le mercredi 28 septembre 2016

Uniquement réservée aux personnes qui ne peuvent se rendre en déchèterie (personnes âgées ou à mobilité réduite).

Déchets Admis : mobilier d'ameublement : sommiers, matelas, canapés, meubles divers, résidus de bricolage familial : planches de bois, plaques en plexi, lambris, frise, papiers peints, objets de dimension importante : palettes, maisonnette pour enfant,...

Volume des déchets admis : moins de 1,5 m³ ; dimensions déchets : moins de 2m ; poids déchets : moins de 50 kg.

Broyage des branchages du lundi 3 octobre 2016 au jeudi 6 octobre 2016

Nos employés communaux viendront à votre domicile pour broyer vos branches d'élagages et tailles de haies, que vous récupérez pour pailler vos jardins.

Pour ce faire : Dès aujourd'hui et avant le 28 septembre 2016, appelez en mairie pour vous inscrire. Nos employés communaux organiseront leurs tournées et vous demanderont d'être présents au moment du broyage.

Opération brioches de l'amitié : on recherche des bénévoles pour la distribution.

Nous recherchons des bénévoles pour la distribution des « Brioches de l'Amitié » qui se déroulera du vendredi 7 au dimanche 9 octobre 2016. Cette opération permet à l'APEI (Association des Parents d'Enfants Inadaptés) de financer de nombreux projets locaux et de sensibiliser sur la question du handicap. La municipalité de Norroy le Veneur et M. Charlier (administrateur de l'APEI Vallée de l'Orne) invitent les Noveroises et les Noverois, ainsi que les associations, à une réunion de préparation de cette opération le jeudi 29 septembre à 20 h 00 Salle du Fournil.

Vous pouvez également téléphoner au secrétariat de mairie (03 87 51 34 30) pour vous inscrire en tant que bénévole.

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du 1^{er} SEPTEMBRE 2016

Prise de compétence Petite Enfance par la Communauté de commune

Une mission a été confiée par la Communauté de Commune au bureau d'études « Crèche-Attitude ». Elle a démontré que l'offre du territoire pour l'accueil collectif permanent de la petite enfance (création et gestion d'équipement de crèche) n'est pas suffisante : 8.6 places pour 100 enfants de moins de trois ans contre 16.6 pour la moyenne en France. Il convient d'améliorer l'offre locale et la solution préconisée par le bureau d'études est de donner cette compétence qui sera facultative à la Communauté de Commune au 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le transfert de cette compétence à la Communauté de Communes Rives de Moselle.

Ceci étant, notre projet de création de Maison d'Assistantes Maternelles ne rentre pas dans cette compétence.

Adhésion contrat d'assurance groupe statutaire

Nous avons délibéré le 7 décembre 2015 pour autoriser le Centre de Gestion à procéder pour notre compte à l'appel d'offre d'un contrat d'assurance statutaire (décès, accident du travail, maladie) pour les Agents titulaires ou contractuels. La procédure est arrivée à son terme.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition suivante : Compagnie d'assurances SWISS LIFE, courtier GRAS SAVOYE – BERGER SIMON.

Durée du contrat : 4 ans résiliable chaque année selon condition.

Garanties : tous risques avec une franchise de 10 jours par arrêt maladie ordinaire.

Subventions aux particuliers pour les travaux d'économie d'énergie

Trois nouvelles demandes de subventions de travaux faits par les administrés nous sont parvenues. Celles-ci devaient être approuvées par le Conseil et l'ont été à l'unanimité.

Dissolution et transfert de compétence SIVT

La loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) augmente le nombre de compétences obligatoires des Communauté de Communes. C'est le cas du transfert des missions en matière de « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, rattachée à la compétence développement économique ».

Il en découle la proposition de dissolution du Syndicat Mixte Intercommunale à Vocation Touristique du Pays Messin (SIVT) votée par le Comité Syndical le 30 juin 2016. Il appartient désormais à chaque commune adhérente de se prononcer sur cette dissolution.

Le Conseil Municipal approuve la dissolution du SIVT au 31 décembre 2016, ainsi que tous les transferts (personnel, actif, harmonisation de la compétence...).

Convention de participation communale du terrain de Football

Nous devons reprendre la convention de répartition des charges annuelles des terrains de football, vestiaires et club House au 1^{er} janvier 2014 afin de pouvoir régler les factures à partir de cette date, comme convenu entre les communes de Semécourt-Fèves-Plesnois-Norroy le Veneur.

Accord à l'unanimité

Délibération modificative règlement Orgues de l'église

Par délibération du 19 octobre 2015, à la demande de la Trésorerie, nous avons créé un compte d'attente pour la participation à 5/11^{ème} de la Commune Plesnois. Nous devons passer une écriture comptable afin de régler la dernière facture.

Accord à l'unanimité.

Rappel : Coût de l'opération : 54 158.40 euros TTC

5/11^{ème} part de Plesnois : 24 617.45 euros

6/11^{ème} part de Norroy le Veneur : 29 540.95 euros

La participation du Conseil de Fabrique est de 20 000 euros dont 5/11^{ème} reviennent à Plesnois.

Cessions des sentiers

Sur ce sujet, Dominique WEYANT propriétaire d'un terrain jouxtant le chemin et demandeur du rachat d'une partie de celui-ci, s'est retiré du débat et du vote, Claude NEVEUX étant dans la même situation, a participé aux débats et au vote.

Suite aux demandes d'achats de tous les riverains attendant au sentier dit de Voirbéchamps, vu que le chemin n'est plus utilisé depuis longtemps, qu'il est interrompu sur plusieurs parcelles, que le tracé a disparu sur certains terrains, qu'il existe un sentier parallèle (sentier dit «du Bouchot») pour accéder aux autres parcelles, nous pouvons constater l'inutilité de ce sentier ainsi que deux autres sentiers perpendiculaires au sentier Voirbéchamps, l'un traversant une maison d'habitation et l'autre longeant un jardin d'un des propriétaires.

Madame le Maire demande au Conseil de constater la désaffectation des sentiers, de lancer la procédure de cessions des chemins ruraux conformément à l'article L161-10 du Code Rural en organisant en premier lieu une enquête publique.

Votes : 11 pour – 1 contre – 2 abstentions

Les dates à retenir,

Marché du terroir

Le prochain Marché du Terroir aura lieu le dimanche 16 octobre 2016 de 10 h 00 à 17 h 00, salle Albert Bourson. Entrée gratuite, restauration sur place.

Bus des Aînées

- Vendredis 7 et 21 octobre 2016
- Vendredis 4 et 18 novembre 2016

ASD

Bal Folk RHÉSUS POSITIF

24 septembre 2016- 20 h 30

Salle Albert Bourson

Adultes 10 € / Etudiants 8 € - Crêpes et boissons sur place

Contact : Denis 06.07.44.77.07

Vendredi Couarail IMPROLOGIE

7 octobre 2016 - 20 h 30

Salle du Fournil

Soirée au chapeau